

La Commune de SAINT-PAUL informe que les inscriptions ou les réinscriptions à la restauration scolaire pour la rentrée d'août 2023 auront lieu du :

**Lundi 27 février 2023 au vendredi 31 mars 2023**

- Au Service Planification Scolaire (19, rue Evariste de Parry - 97460 Saint-Paul) pour le Centre-ville, la Grande Fontaine et l'Etang.
- Dans les mairies annexes pour les quartiers.
- En ligne sur le site de la Mairie de Saint-Paul : [www.mairie-saintpaul.re](http://www.mairie-saintpaul.re) , onglet : éducation , rubrique : inscription scolaire, accéder au portail accueil famille.

**L'inscription ou la réinscription est obligatoire pour tout enfant désirant avoir accès à la restauration scolaire.**

Les parents devront impérativement :

- Présenter le livret de famille
- Remettre une **photocopie** du jugement en cas de divorce ou de séparation
- Présenter un justificatif de domicile (facture d'eau ou d'électricité datant de moins de trois mois ou contrat de location)
- Remettre une **photocopie** du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus ou remettre une **photocopie** des trois derniers bulletins de paye (des conjoints) ou remettre une **photocopie** des trois derniers coupons du Pôle emploi ou remettre une **photocopie** des trois derniers coupons de pension (Allocation aux Adultes Handicapés – Allocation aux Vieux Travailleurs Salariés - Pension Invalidité)
- Remettre une **photocopie** du forfait de l'année précédente ou une **photocopie** du bilan comptable pour les professions libérales (à défaut de l'avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus)
- Remettre une **photocopie** de l'attestation d'usine ou de la coopérative pour les agriculteurs (à défaut de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus)
- Remettre une **photocopie** de l'attestation de paiement de la CAF datant de moins de trois mois
- Remettre une photo d'identité de l'enfant
- En cas d'allergie alimentaire : fournir un certificat médical attestant de l'allergie et la liste des allergènes

Pour Le Maire,

L'adjointe déléguée aux affaires scolaires

Nila RADAKICHENIN

La Commune de SAINT-PAUL informe que les inscriptions dans les Ecoles Maternelles et Primaires pour les enfants nés respectivement **en 2021 (entrée en très petite section), en 2020 (entrée en petite section)** et dans les écoles Élémentaires pour les enfants nés **en 2017 (entrée en cours préparatoire)** pour la **rentrée d'août 2023** auront lieu du :

**Lundi 27 février 2023 au vendredi 31 mars 2023**

- Au Service Planification Scolaire (19, rue Evariste de Parry - 97460 Saint-Paul) pour le Centre-ville, la Grande Fontaine et l'Etang.
- Dans les mairies annexes pour les quartiers
- En ligne sur le site de la Mairie de Saint-Paul : [www.mairie-saintpaul.re](http://www.mairie-saintpaul.re) , onglet : éducation , rubrique : inscription scolaire, accéder au portail accueil famille.

Les parents devront impérativement :

- Présenter le livret de famille
- Remettre une photocopie du jugement en cas de divorce ou de séparation.
- Remettre une photocopie d'un justificatif de domicile (facture d'eau ou d'électricité datant de moins de trois mois ou contrat de location)
- En cas de changement d'école en cours d'année scolaire, remettre une photocopie du certificat de radiation de l'école précédente.

**Pour les demandes de dérogation, il est nécessaire :**

- D'adresser une lettre de motivation à la mairie
- De remettre une photocopie de l'attestation de l'employeur des deux parents (en cas de problème de garde)

Pour Le Maire,

L'adjointe déléguée aux affaires scolaires

Nila RADAKICHENIN